



CONTRAT DE LOCATION SALLE DES FÊTES

📍 540 route du village 07270 Saint-Prix
☎ 04-75-29-23-05
✉ mairie@saint-prix-ardeche.fr

Le contrat de location est conclu entre :

La commune de Saint-Prix, représenté par Monsieur Max GAUCHIER, Maire.

ET
Monsieur, Madame, Mademoiselle.....
Nom de l'Association ou Organisme (Si existant).....
Demeurant.....
Adresse mail :.....
Téléphone : Nommé le locataire.

Le contrat de location est conclu pour :

.....
Du (indiquer la date) Au (indiquer la date)

Engagement des parties :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable à la salle des fêtes de Saint-Prix.

Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance de responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur. Elle doit être fournie lors de la signature de ce présent contrat.

Tarifs :

Le tarif applicable à la présente location est de : €

Le montant de la caution demandée est de : **300 €**

Le montant de la caution ménage est de : **150 €**

Forfait ménage : Oui Non Si OUI le montant de la caution ménage sera encaissé

Etat des lieux :

Le locataire devra contacter le secrétariat de Mairie au moins une semaine avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs.

A cette occasion, il remettra au représentant de la commune trois chèques au total : deux chèques de caution (caution ménage et caution) ainsi que le coût de la salle correspondant au tarif ci-dessus.

A Saint-Prix, Le

Signature du locataire :

Le Maire, Max GAUCHIER
(Ou à défaut le représentant communal)